

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 6 (1960)

Heft: 1

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PROBLÈMES TESSINOIS

La houille blanche.

Depuis quelques semaines, la première turbine de la Centrale électrique de Biasca, des « Impianti idrici del Blenio », a été mise dans le réseau, ce qui veut dire que pour la première fois les forces produites par la captation des eaux ont fait leur entrée dans le cycle de distribution. Cette centrale, une fois définitivement achevée, sera désormais une des plus importantes de la Suisse, car elle aura une production annuelle de 600 millions de kwh. Après la première, la deuxième des quatre grosses turbines prévues entrera sous peu en fonction, tandis que pour les deux dernières ce sera au printemps. Les turbines, pour le moment, n'utilisent que les eaux de la Val Malvaglia, mais d'ici quelque temps toutes les quatre utiliseront celles aussi d'Olivone, et les énormes travaux, une fois accomplis, il y aura du bon travail de fait dans notre terre chérie, même si en grande partie, les « eletrodotti », du Lucomagno et du Gothard, porteraient les forces hydrauliques en Suisse alémanique.

Et les terres ?

— La force tessinoise s'en va donc outre-Gothard ?, s'exclament les esprits chagrins secoués par les cris d'alarme qui se sont élevés depuis quelque temps au Tessin. Voilà que l'on nous prend « ça » aussi !!! Distinguons, chers amis, distinguons. Il est vrai que nos terres les plus belles s'en vont des mains tessinoises en d'autres, moins latines. Il est vrai que ce n'est pas d'hier que notre terre change de patron et que nous sommes envahis par les gens du Nord et même du Sud. Mais il est vrai aussi que la faute, c'est avant tout la nôtre. Elle est à nous, car c'est nous qui donnons notre

terre à vendre à des agents dont souvent l'on ne connaît pas les origines : c'est nous qui, pour la vendre, faisons une annonce dans les journaux d'outre-Gothard pour l'offrir à des gens qui « la paient mieux » ! Ayons le courage de dire ces vérités ; faisons l'éducation de nos propriétaires terriens ; prenons des décisions nous-mêmes quand il s'agit de vendre, car l'Etat ne peut absolument pas empêcher un homme de vendre sa terre à un autre homme, et ne pensons surtout pas au proverbe, « fatta la legge, fatto l'inganno », qui dans ce cas serait vraiment « fiato perduto ». Si les gens de banque et d'argent vous disent qu'il a été toujours dans la règle de voir nos terres vendues à des étrangers et que rien ne change sous la voûte du ciel, les idéalistes, les gens pour qui l'argent n'est pas tout dans la vie, se rendent toutefois bien compte que nos vendeurs constatent (généralement après les quelques travaux accomplis par les acheteurs) combien les biens vendus « sont devenus autre chose en d'autres mains ! »... Et il arrive alors que « gli esosi » le regrettent amèrement, mais, hélas, trop tard ! Toutefois, si le problème est épineux, même douloureux pour ce qui concerne les terres, il n'est absolument pas pareil pour les eaux. Nous ne les vendons pas : elles nous restent et, transformées par nos travaux, elles nous rapporteront « fior di milioni » dans un très proche avenir. Elles produisent pour tout le monde et même si des gens peureux (qui ont peut-être déjà vendus des lopins de terre... ailleurs) crient aujourd'hui au scandale de l'assèchement de nos vallées. Ces eaux bénéfiques, au contraire, injectent des revenus substantiels dans nos finances, qui se transformeront en bien-être pour tous ; tandis que « Le Paradis du soleil et de la fiscalité », comme on a appelé le Tessin dans une récente émission radiophonique (et polémique) allemande, qui fit grand scandale au pays et dont les échos nous ont rempli d'indignation, est en train de devenir... un enfer ! Tout au moins pour nous Tessinois. Heureusement, on a enfin pris des

mesures. On les a prises un peu tard peut-être, mais elles commencent à faire leur effet. Et, en attendant mieux (un mieux qui se vérifiera une fois la belle saison revenue et avec elle les... fringales des vendeurs et acheteurs), nous devons avoir confiance. Les Tessinois sont gens de bon sens, pas vrai ?

Après les terres, les antiquités.

Le Gouvernement a dû prendre une sévère décision. Il a, sinon interdit, mais réglementé la vente à des tiers de meubles, objets, ustensiles anciens, et ouvert les yeux sur le problème à beaucoup de gens crédules contre les spéculations de quidams, sans scrupules, qui spoliaient régulièrement, et depuis quelque temps, les familles de nos villages et bourgades, en leur achetant, à vil prix, « des vieilleries de grenier », que nous retrouvons après quelques semaines aux devantures des antiquaires de toute la Suisse, et marqués à des prix astronomiques. L'Etat voudrait, pour une fois, mettre le nez dans ces trafics, et c'est très bien de sa part. Il les stigmatise, les empêche au possible, les interdit si c'est nécessaire. Et il ne demande qu'à s'en occuper lui-même, de ces vieilles choses, qui souvent sont des pièces de Musée de grande valeur et qui devraient rester chez nous ! Il voudrait aussi s'occuper des ventes envisagées par des privés qui voudraient réaliser quelques bénéfices réguliers. Avant tout comme acheteur éventuel pour nos Musées, ensuite en intervenant comme médiateur (sans provision, naturellement), de façon que son intervention puisse empêcher les exploitations vérifiées aujourd'hui. « Quod es in votis ».

Souhaitons donc à notre cher Tessin, en cette nouvelle année, une législation qui puisse régler ce problème comme celui de nos terres. Nous voulons faire plaisir à tous, c'est entendu, mais en commençant par nous-mêmes... Pas vrais ?

« Felice anno nuovo, amici ticinesi e svizzeri di Francia ! Salute e prosperità ! »

Elsa FRANCONI-PORETTI.

REDACTION : SILVAGNI-SCHENK, 17^{bis}, quai Voltaire. — GERANT : F. LAMPART
SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris, X^e. C.C.P. Messenger Suisse de France 12273-27. — Prix de l'abonnement : NF 6
IMPRIMEUR : A. COUESLANT, 1, rue des Capucins, Cahors (Lot). — 95.302. — Dépôt légal : I-1960 - N° 55/1960
La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messenger » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal.

Adressez toute la correspondance à la Rédaction, 17^{bis}, quai Voltaire, Paris, 7^e